

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 16 OCTOBRE 2019 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Neuf, le **16 OCTOBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
17 octobre 2019

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

4ème séance 2019

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absente :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. DAUTREY Roland à M. SALTZMANN Michel

Mme BOULANGER Annie à M. le Maire

M. DEMENGE Abel à Mme DUPONT Virginie

M. FOUCAL Olivier à Mme DEMAIZIÈRE Chantal

Objet : Construction de la nouvelle caserne de gendarmerie : Modifications en cours d'exécution.

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

N° 89/2019

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal des modifications en cours d'exécution (avenants) à apporter aux travaux de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie conformément aux articles 139 et 140 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Elles concernent :

- Lot 1 « gros œuvre » dont l'entreprise MENIL RENOV est titulaire : modification n° 3 positive d'un montant de 4 447.80 € hors taxes ;
- Lot 8 « plâtrerie, isolation, cloisons » dont l'entreprise GONSOLIN est titulaire : modification n° 2 positive d'un montant de 380.65 € hors taxes ;
- Lot 9 « serrurerie » dont l'entreprise JOLY Fils est titulaire : modification n° 2 négative de – 1 980 € hors taxes ;
- Lot 10 « menuiseries intérieures bois » dont l'entreprise CAGNIN est titulaire : modification n° 2 positive d'un montant de 2 760 € hors taxes ;
- Lot 11 « carrelage, faïence » dont l'entreprise MILLER CARRELAGE est titulaire : modifications positives n° 3 d'un montant de 350 € hors taxes et n°4 d'un montant de 249.34 € hors taxes, modification négative n° 5 d'un montant de – 299.44 € hors taxes ;
-

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal présent et représenté est unanime à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents de modifications en cours d'exécution tels que détaillés.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,